

# Actualités culturelles / générales

C1B1-21 (Décret Paysage, 2013)

Cycle : 1<sup>er</sup> Bloc

Quadrimestre : 2

Volume horaire : 30 h / an

Crédit : 2

Pondération : 1

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Jean-Marc Meunier, jean-marc.meunier@esavl.be

## COMPÉTENCES VISÉES

- développer la pensée autonome et son expression tant orale qu'écrite ;
- développer le sens critique ;
- développer la culture générale.

## ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Varie chaque semaine en fonction des opportunités et de l'actualité culturelles. Il peut s'agir d'expositions, de repor-

tages, de films voire de développement sur un point particulier d'actualité.

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Il ne s'agit pas d'un cours strictement magistral même si les commentaires et autres explications théoriques y ont naturellement leur place. Le but est d'abord d'amener l'étudiant à réfléchir et à débattre en ordonnant les connaissances dispersées qu'il possède tant dans les domaines de l'Art que de l'Histoire de l'Art ou même de l'Histoire lorsque cette dernière participe à l'événement. Le rôle du professeur se rapproche plus de celui d'un animateur ordonnant et corrigeant la démarche intellectuelle. Dans un état d'esprit volontairement pluriculturel, des éléments de philosophie, d'anthropologie, de sociologie, de communication peuvent très bien intervenir. De même les interventions des professeurs d'option, par le travers des activités culturelles organisées dans le cadre de leurs activités, s'intègrent dans l'organisation du cours et de sa matière.

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/PONDÉRATION

En fonction de l'horaire quadrimestrialisé, dans le courant du mois de janvier ou du mois de juin, l'étudiant défend oralement la défense d'un travail écrit portant sur un ou plusieurs sujets abordés durant le cours. Le fond et la forme de l'analyse présentée doivent être satisfaisants ; la discussion lors de l'examen oral a pour objet essentiel de corriger ou d'affiner la présentation écrite et, de façon plus générale, d'évaluer l'appréhension de la matière vue.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## CO-REQUIS

Aucun.